



FINANCES PUBLIQUES

**CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR
DES FINANCES PUBLIQUES DE DEUXIÈME CLASSE**

ANNÉE 2022

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

Durée : 3 heures – Coefficient : 3

Le candidat traitera le présent sujet correspondant à l'option formulée dans son dossier d'inscription :

- Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de bases juridiques

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation, en dehors du volet rabattable d'en-tête, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tels que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro ou toute autre indication, même fictive, étrangère au traitement du sujet.

Sur les copies, les candidats devront écrire et souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre de couleur noire ou bleue uniquement. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tournez la page S.V.P.

Le candidat complètera l'intérieur du volet rabattable des informations demandées et se conformera aux instructions données

Nom de naissance

Prénom usuel

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Jour, mois et année

Signature obligatoire

Numéro de candidature

À compléter par le candidat

Ne rabattre le cache qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Faire comme ceci

Ne pas faire

Concours externe - interne - professionnel - ou examen professionnel (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

Externe

Pour l'emploi de **Contrôleur des Finances publiques**

Épreuve n° : **2**

Matière : **103 - Droit**

Date : **0 1 0 2 2 0 2 2**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors de la zone d'identification rabattable, les copies doivent être totalement anonymes et ne comporter aucun élément d'identification tel que nom, prénom, signature, paraphe, localisation, initiale, numéro, ou toute autre indication même fictive étrangère au traitement du sujet.

Il est demandé aux candidats d'écrire et de souligner si nécessaire au stylo bille, plume ou feutre, de couleur noire ou bleue uniquement. Une autre couleur pourrait être considérée comme un signe distinctif par le jury, auquel cas la note de zéro serait attribuée. De même, l'utilisation de crayon surligneur est interdite.

Les étiquettes d'identification codées à barres, destinées à permettre à l'administration d'identifier votre copie, ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus à cet effet qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

NOTE / 20

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'ATTENTION DU CORRECTEUR

Pour remplir ce document :
Utilisez un stylo ou une pointe feutre de couleur NOIRE ou BLEUE.

EXEMPLE DE MARQUAGE :

Faire comme ceci

Ne pas faire

Pour porter votre note, cachez les gélules correspondantes.

Reportez la note dans les zones NOTE / 20 et dans le cadre A.

En cas d'erreur de codification dans le report des notes cochez la case erreur et reportez la note dans le cadre B.

Cadre A réservé à la notation				Cadre B réservé à la notation rectificative			
20	19	18		20	19	18	
17	16	15		17	16	15	
14	13	12		14	13	12	
11	10	09		11	10	09	
08	07	06		08	07	06	
05	04	03		05	04	03	
02	01	00		02	01	00	
Décimales				Décimales			
.00	.25	.50	.75	.00	.25	.50	.75
				Erreur			

NOTE / 20

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUJET

BASES JURIDIQUES

Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.

Les matériels autorisés sont les suivants :

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » ;*

Vous traiterez l'ensemble du sujet en vous appuyant sur vos connaissances personnelles.

Première partie

Jean NOTE et Paul MIQUE, amis de longue date, sont fans de football et se retrouvent régulièrement pour suivre et commenter les matchs.

Le 23 juin 2021, lors du match de l'Euro France-Portugal, Paul explique à Jean qu'il a une idée de « *business en ligne* » à développer dans le domaine des paris sportifs. Il lui faudrait 10 000 € pour lancer son projet.

Après réflexion, Jean finit par accepter de lui prêter 10 000 € mais, peu convaincu que Paul le remboursera, il lui demande de lui faire une reconnaissance de dette pour officialiser ce prêt (*sans intérêts*).

Paul télécharge sur *Google* un modèle d'acte sous seing privé, l'imprime et le remplit à la main. Il reconnaît lui devoir la somme de « *dix mille euros* » et s'engage à lui rendre cette somme à la fin de l'été. Il n'inscrit pas la somme en chiffres.

Ce jour-là, Élisabeth, la sœur de Jean, assiste sans rien dire à la scène.

Cinq mois plus tard, Jean NOTE, qui n'a plus de nouvelles de son ami, se rend chez Paul MIQUE et lui demande de lui rembourser la somme prêtée. Paul rétorque à Jean qu'il lui a donné l'argent et qu'il ne lui doit donc rien.

Fort de la reconnaissance de dette, Jean NOTE entend bien obtenir justice et récupérer son argent.

Après avoir prouvé que la charge de la preuve incombe à Jean NOTE, vous préciserez s'il est en mesure de prouver que son ami, Paul MIQUE, lui doit 10 000 €.

Deuxième partie

Max aimerait ouvrir un commerce spécialisé dans la distribution de jouets en bois.

Dans une rue piétonne, il a repéré un local proposé à la vente. Il prend contact avec la propriétaire, Mme PRUDENCE. Le loyer lui convient – 460 euros par mois – mais le pas-de-porte, à verser dès l'entrée dans les lieux, s'élève à 5 500 euros, ce qui représente une

somme significative pour Max qui n'a que peu d'économies. Sur les conseils de son père, Max prend rendez-vous avec sa banque pour obtenir un prêt en vue de l'acquisition du fonds de commerce et du financement du pas-de-porte. À l'issue du rendez-vous, la banque accepte de lui consentir le prêt (acte n° 1) à la condition que le père de Max se porte caution (acte n° 2).

Le 15 novembre 2020, le bail est conclu avec Mme PRUDENCE si bien que Max est enfin propriétaire du fonds (acte n° 3).

Inscrit à compter du 1^{er} décembre 2020 au registre du commerce et des sociétés (RCS) en tant que commerçant, Max projette d'équiper son local afin de pouvoir ouvrir avant les fêtes de Noël. Pour cela, il se rend dans une enseigne discount "*Méga Deal*" qui lui propose des rayonnages et présentoirs de seconde main (acte n° 4).

Parallèlement, Max doit s'occuper de faire placer sa grand-mère. Il prend alors un avion pour Nice pour s'entretenir avec la responsable d'un EPHAD (acte n° 5).

A son retour, Max s'occupe de l'approvisionnement de son commerce et prend contact avec Mme KIDS de la SARL TOUTENBOIS auprès de qui il passe une importante commande pour une livraison de jeux éducatifs et de société, de marionnettes et de boîtes à musique (acte n° 6).

Quelle qualification emporte chacun de ces six actes ?

Troisième partie

Vous traiterez de manière structurée le thème suivant :

Rôle et utilité du Premier Ministre face à l'évolution des institutions de la V^e République.

